

Compte rendu de la réunion du 02/07/2007

Groupe de travail usine de tri-valorisation

Présents :	M. MESRINE	O.N.F
	Mme DUVAL	Responsable service Déchets (Agglo)
	M. VIREY	ADEBVH
	M. DEGRIL Raoul	Conseil de Développement
	M. PAPPALARDO Gérard	l'Agglo
	M. GORLIER	l'Agglo
	Mme MAZOYER Gisèle	APGA
	M. TRENTESAUX	
	M. AUDIBERT	
	M. PECHAIRE René	
	M. BENBACHIR Sébastien	
	Mme BOGTCHALIAN	
	M. ROMERO	
	M. AGNELLI François	
	M. AGNELLI G.	
	Mme AGNELLI Angelita	
	M. AGNELLI Franck	
	Mme PIERI Michèle	
	M. PIERI Robert	APGA
	Mme CHAPTAL Catherine	
	Mme JAMALI Jacqueline	
	M. PILA	

Objet de la réunion : Présentation de la hiérarchisation des trois sites suivant la grille multicritères

INTRODUCTION : M.BELVISO définit le contexte de l'étude, et passe la parole, immédiatement, au bureau d'étude.

M. GERBERT : Du bureau d'étude GIRUS rappelle la notation pour chaque critères, (techniques, environnementaux, sociologiques et économiques, réglementaires, financiers, temporel), avant la présentation de la grille de notation. Cette dernière fait apparaître le site de la carrière BRONZO comme le plus favorable. Le site de la ZA des Paluds apparaît en deuxième position, et le site du vallon de la Bourbonne est en troisième position.

Le débat est lancé sur la présentation de la grille :

Madame BOGTCHALIAN : Souhaite connaître la raison d'une note de (1) pour la réglementation ICPE du vallon de la Bourbonne, par rapport à la notation de (2) pour les deux autres sites. Le bureau d'étude indique que cette notation a été fixée par rapport aux prescriptions définies dans le cadre de la réglementation ICPE, et non pas en fonction du caractère naturel du site. Par conséquent, les contraintes (installations classées dans une installation classée pour le site de la carrière, et les populations environnantes pour le site de ZI des Paluds sont plus fortes que celles rencontrées au niveau du site de la Bourbonne).

M. PINNA : Précise que la notation correspond à une comparaison des sites entre eux. Une notation de (1) ne veut pas dire qu'il n'y a pas nuisance, mais que ces dernières sont moins contraignantes que celles constatées dans les autres sites.

Monsieur ROMERO : Fait remarqué que l'accès différencié (usine et carrière) va entraîner la réalisation d'une route qui empiètera sur le vallon de la Bourbonne.

Monsieur BELVISO : La Communauté d'Agglomération doit maintenant travailler sur la question de l'accès au site, de la compatibilité entre les deux Installations Classées, et de la question de la maîtrise foncière (quelles sont les mesures à prendre réglementairement pour que la Communauté D'Agglomération se rende propriétaire ?).

Le Président demande au bureau d'étude de rappeler les surfaces disponibles pour chaque site.

Mr GERBERT :

ZI des Paluds : 6.5 ha
Vallon de la Bourbonne : 4 hectares
Carrière : 3 ha

Mr DEGRILL : La Communauté D'Agglomération devrait organiser des visites de sites.

Mr BELVISO : Je propose, que nous organisions des visites de sites qui présentent la même typologie (même taille, même organisation, même concept) courant fin septembre.

Mr PINNA : Rappelle que la capacité de l'usine sera de 45 000 tonnes. Lors de la consultation du bureau d'étude une capacité de 60 000 à 100 000 tonnes avait été affichée, car une proposition avait été faite à la CUM (de réceptionner les déchets des communes actuellement desservies par le MENTAURE) mais elle n'avait pas encore donné sa réponse.

Mr BELVISO : Rappelle que la CA a fait la proposition à la CUM, (pour les 6 communes dont les déchets sont réceptionnés au MENTAURE), de venir sur l'usine de tri-compostage. La CUM a donné une réponse négative.

Mr ROMERO : Pourquoi ne fait-on pas l'usine de tri-compostage au Mentaure ? La communauté a acquis récemment des terrains sur le site, il n'y a donc pas sur le Mentaure de problèmes liés à la propriété foncière.

Mr BELVISO : Rappelle que la Communauté a acquis des terrains (12ha) pour le suivi post exploitation réglementaire prévu sur une durée de 30 ans . Il réitère le fait que la CA installera son site de traitement sur le périmètre de l'intercommunalité.

Mme. AUDIBERT : Demande des précisions sur le nombre de camions prévus entre le centre de transfert et le centre d'enfouissement. Elle revient sur la pertinence du choix sur le traitement, (compostage plutôt que méthanisation), réalisé par la Communauté D'Agglomération. Elle précise qu'elle ne valide en aucun cas le choix du site ce soir.

Mr AGNELLI FRANCK : Nous sommes au niveau du vallon de l' Escargot un quartier oublié, nous n'avons pas de bus, pas de tri-sélectif, pas de parking, une patinoire qui fait office de boîte de nuit.....

Mr BELVISO : Nous ne demandons pas ce soir aux membres du groupe de valider le site. La pratique, à travers ces groupes de travail, c'est l'apport d'informations, et la prise en compte des remarques formulées par les membres du groupe.

Mr BELVISO : Pour conclure, il apparaît, au regard de l'étude, que le site le plus favorable est le site situé sur la carrière Bronzo. Sur cette base, la CA poursuit l'étude vers les autres questions (accès au site, étude d'impact...). A la rentrée des visites de sites seront proposées aux habitants.

Mr ROMERO : Que fait-on des autres sites ?

Mr BELVISO : Compte tenu des résultats de l'étude on oublie les deux autres sites. Sur la carrière Bronzo, nous allons étudier plus en détail un accès des flux vers l'usine, différencié de ceux de la carrière. D'autre-part, nous allons engager les procédures nécessaires par rapport à la maîtrise foncière du site.

Fin de la séance 20H